

BAPR Bourses de l'Académie pour la relève

RÈGLEMENT

Programme de Bourses de l'Académie pour la relève p. 1



APERÇU DU PROGRAMME

Le programme de **Bourses de l'Académie pour la relève** permet à des créateurs.trices émergents.es qui ont terminé ou qui sont en voie de terminer une formation en cinéma, en télévision ou en médias numériques d'effectuer un stage rémunéré de 10 semaines au sein d'une entreprise ou d'une production audiovisuelle. Le programme offre à des créateurs.trices de la relève de vivre une première expérience sur le marché du travail en collaborant avec des professionnel.le.s de l'industrie

Afin de favoriser une diversité de talents émergeants au sein de l'industrie audiovisuelle, le programme de Bourses de l'Académie pour la relève remettra six (6) bourses d'une valeur de 6 000 \$.

L'Académie encourage toutes les personnes éligibles, sans égard à leur genre, à leur identité, à leurs capacités, ni à leur orientation sexuelle, y compris les membres des Premières nations et Inuit, les personnes noires, racisées ou en situation de handicap, ainsi que les membres de la communauté LGBTQ2+ à poser leurs candidatures.

Ce programme est une initiative appuyée par la Banque Nationale, Bell Média, Corus, Netflix, et administrée par l'Académie canadienne du cinéma et de la télévision.

DATES IMPORTANTES

Ouverture de la période de dépôt de candidatures	Fermeture de la période de dépôt de candidatures
24 mars 2021	18 avril 2021 à 23 h 59 HE

PERSONNES RESSOURCES

Pour toutes questions, veuillez contacter :

- Cynthia Raymond, chargée de projet aux adhésions à craymond@academie.ca

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- Être citoyen.ne canadien.ne ou résident.e permanent.e ;
- Avoir complété depuis moins de 2 ans ou être en voie de compléter une formation dans un programme en cinéma, en télévision ou en médias numériques, au Québec, au Canada ou à l'international (collège, université, école spécialisée)
- Vouloir vivre une première expérience professionnelle dans l'industrie audiovisuelle

Universités ou écoles spécialisées (à titre d'exemples)

École nationale de l'humour (ÉNH)	Institut national de l'image et du son (L'Inis)	National Screen Institute (NSI)
Université Concordia	Université de Montréal (UdeM)	Université du Québec à Chicoutimi – (UQAC-NAD)
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT)	Université du Québec à Montréal (UQAM)	Programme ATM du Cégep de Jonquière

LIGNE DIRECTRICE POUR LA CANDIDATURE

1. Pour poser leur candidature, les étudiants.es doivent soumettre toute la documentation nécessaire via le formulaire en ligne du programme de Bourses de l'Académie pour la relève qui se trouve ici : <https://bit.ly/3tVDOcL>
2. Un courriel de confirmation sera envoyé lorsque le dossier de candidature aura été complété. Veuillez vérifier votre dossier « pourriels » si vous n'avez pas reçu de courriel de confirmation. Si le courriel de confirmation ne se trouve pas dans votre boîte de réception, veuillez communiquer avec craymond@academie.ca pour vous assurer que votre candidature a été soumise correctement.

Documents et informations à soumettre avec votre candidature

Les documents et les informations suivants doivent être envoyés à l'Académie avant le **18 avril 2021** par le biais du formulaire en ligne.

1. Curriculum vitae (PDF, Word) ;
2. Lettre de motivation (PDF, Word) ;
3. Photo (portrait) et court résumé de parcours (optionnel) (PDF, Word, Jpeg) ;
4. Preuve d'inscription à un programme de formation en cinéma, en télévision ou en médias numériques (PDF, Word, Jpeg) ;
5. Une œuvre réalisée ou à laquelle vous avez participé dans le cadre de votre formation, incluant :
 - a. Une brève description de l'œuvre/du projet (max. 500 mots) ;
 - b. Le nom du poste ou du rôle occupé dans le projet déposé ;
 - c. Une description de votre niveau d'implication dans le projet déposé ;
 - d. Le lien URL vers le projet déposé (si applicable) ;
 - e. Le mot de passe vers le projet déposé (si applicable) ;

Avant de déposer votre candidature, assurez-vous de prendre connaissance de la section « détails documents de candidatures » ci-dessous. Veuillez les préparer en vous assurant qu'ils répondent aux questions demandées.

PROCESSUS DE SÉLECTION

La sélection des boursiers.ières se fait en deux étapes : la présélection et la sélection finale qui comprend une entrevue individuelle.

1. Présélection

Toute candidature dûment complétée et qui répond aux critères d'admissibilité sera évaluée par un jury composé de professionnels de l'industrie audiovisuelle.

2. Entrevue individuelle

Seuls les candidats.es retenus.ues seront convoqués.ées pour une entrevue individuelle. La décision du jury est sans appel.

Les délibérations et les recommandations des jurés sont strictement confidentielles. À la suite du processus de sélection, les candidats.es retenus.ues pour l'octroi d'une bourse seront dévoilés.ées par voie d'un communiqué de presse.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

1. Présélection

- Excellence du dossier du candidat ;
- Lettre de motivation ;
- Excellence de l'œuvre soumise.

2. Entrevue individuelle

- Motivation et désir d'apprentissage ;
- Potentiel pour devenir un professionnel de l'industrie audiovisuelle ;
- Contribution à l'œuvre

OBLIGATIONS DES BÉNÉFICIAIRES D'UNE BOURSE

Les boursiers.ères sélectionnés :

- s'engagent à compléter 10 semaines de stage en milieu professionnel sur une période d'une année et en vigueur à la signature de la lettre d'entente avec l'Académie ;
- s'engagent à trouver leur propre stage. L'Académie remettra aux bénéficiaires une lettre de recommandation pour faciliter leur démarche ;
- s'engagent à rédiger un rapport de stage de trois (3) pages maximums.
- s'engagent à produire du contenu libre de droit (ex: photo durant le stage) lié à leur expérience de stage en prévision de la promotion de la future édition du programme de Bourses de l'Académie pour la relève.
- acceptent que leur nom soit publié parmi la liste des bénéficiaires et que leur photo soit utilisée à des fins de promotion du programme pour cette année et les années subséquentes

ÉCHÉANCIER

- 24 mars 2021 : ouverture de la période de mises en candidatures
- 18 avril 2021 : fin de la période de mises en candidatures
- Avril-mai 2021 : sélection des candidats.es
- Juin 2021 : dévoilement des bénéficiaires des bourses

DÉTAILS DOCUMENTS DE CANDIDATURES

1. Curriculum vitae

Votre curriculum vitae doit aborder les points suivants :

- Nom et lieu de la formation en cinéma, en télévision ou en médias numériques suivie
- Avez-vous déjà effectué un stage ou occupé un emploi rémunéré en cinéma, en télévision ou en médias numériques ?
- Avez-vous d'autres expériences de travail ? (Communautaire, bénévole ou autre)

2. Lettre de motivation (une page maximum)

Votre lettre de motivation doit comprendre les points suivants :

- Dans quel domaine aimeriez-vous effectuer votre stage ? (cinéma, télévision, médias numériques).
- Quels sont les secteurs qui vous intéressent le plus ? (animation, scénarisation, son, musique, direction artistique, direction photo/caméra, réalisation, montage, script-éditeur, distribution, éclairage, régie d'extérieurs, production, direction de production, jeux vidéo, autre).
- Quelles seraient les personnes ou les entreprises auprès desquelles vous aimeriez effectuer votre stage ?
- De quelle façon la **Bourse de l'Académie pour la relève** pourrait-elle contribuer favorablement à votre carrière professionnelle dans l'industrie audiovisuelle?

3. Référence professionnelle

Au moment de remplir votre formulaire en ligne, veuillez inclure l'adresse électronique et le numéro de téléphone d'un.e enseignant.e ou d'une personne qui peut témoigner de votre travail. Cette personne sera contactée au besoin.

4. Dépôt de l'œuvre (une œuvre réalisée dans le cadre de votre programme)

Déposez une œuvre que vous avez réalisée lors de votre formation. Cette œuvre peut être une production audiovisuelle, un scénario, une bande audio, un *story-board* ou toute autre forme de création. Elle doit être soumise en format de fichier Word, PDF ou par un lien URL.

Rédigez une brève description ou un synopsis de celle-ci à l'endroit indiqué dans le formulaire en ligne ainsi que le rôle que vous occupiez dans la production de l'œuvre. Cette description servira au jury lors de l'analyse de votre dossier.

Si vous soumettez une vidéo, celle-ci doit être transmise sous forme de lien URL. Les jurés ne sont pas tenus de visionner plus de cinq (5) minutes. Veuillez indiquer le moment (*timecode*) qui doit être visionné en priorité dans le formulaire en ligne ainsi que le mot de passe nécessaire pour accéder à l'oeuvre, le cas échéant.

Si vous soumettez un scénario, veuillez indiquer les pages à lire en priorité dans le formulaire en ligne. Les jurés ne sont pas tenus de lire plus de trois (3) pages.

À noter qu'une (1) seule oeuvre peut être soumise avec votre candidature.

5. Preuve d'inscription à un programme de formation en cinéma, en télévision ou en médias numériques

Les candidats.es doivent soumettre une attestation d'inscription à un programme de formation en cinéma, en télévision ou en médias numériques (collégiale, universitaire ou école spécialisée). Cette formation peut avoir été suivie au Québec, au Canada ou à l'international.

À PROPOS

L'**Académie canadienne du cinéma et de la télévision** est une association regroupant des professionnels des industries de l'image et du son, dont la mission est de reconnaître et promouvoir la créativité des artistes et des artisans de la télévision, du cinéma et des médias numériques de langue française auprès du public et de l'industrie d'ici et d'ailleurs. Elle organise deux remises de prix d'excellence dont les prix Gémeaux et les prix Écrans canadiens, ainsi que des activités favorisant le réseautage, la formation et la relève.